

COVID-19

Accueil dans les préfectures

Femmes étrangères, exilées, réfugiées

👉 **Les accueils dans les préfectures sont suspendus, les titres de séjour et récépissés prolongés de 3 mois.**

Cette mesure est applicable sur le territoire national. Elle concerne les :

- visas de long séjour ;
- titres de séjour, quelle qu'en soit la nature, à l'exception des titres de séjour spéciaux délivrés au personnel diplomatique et consulaire étranger ;
- autorisations provisoires de séjour ;
- attestations de demande d'asile ;
- récépissés de demande de titre de séjour.



Il est déconseillé aux étrangers porteurs d'un titre expiré bénéficiant de la présente prolongation de sortir du territoire français, au risque de rencontrer des difficultés pour entrer à nouveau sur le territoire.

👉 **Les audiences CNDA et nouvelles convocations pour les entretiens à l'OFPRA sont suspendues aussi.**

Seules les demandes d'asile continuent à pouvoir être déposées.

Si vous voulez déposer une demande d'asile, il faut toujours contacter par téléphone portable l'OFII : **01 42 500 900**

Donnez votre nom, date de naissance et nationalité. Indiquez si vous êtes avec des enfants.

Attention ! Longue attente et il faut appeler plusieurs fois.

Vous recevrez un rendez-vous par SMS. **Et s'il y a des infos nouvelles, c'est l'OFII qui vous les donnera.**

👉 **Les Plateformes d'accueil pour les demandeurs d'asile poursuivent leur activité**

Retrait de courriers, démarches CMU etc. Consultez les horaires car ils peuvent être réduits.

Organisation de Femmes Egalité